

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

N° 0042-2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 083-218300366-20240227-0042_2024_DE-AR



DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Cession véhicule DACIA Logan immatriculé BL-920-ZB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
- VU La délibération du Conseil Municipal n° 109/2023 du 19 septembre 2023, accordant délégation à Monsieur le maire, notamment décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros,
- VU Le véhicule DACIA Logan immatriculé BL-920-ZB acquis neuf en 2011 pour un montant de 10 892,49 euros, totalement amorti à ce jour et ayant une valeur nette comptable nulle,
- VU La proposition d'achat faite par Monsieur DUTHILLEUIL Dominique via le site de ventes aux enchères AGORASTORE.COM.

DECIDE

- ARTICLE 1 Est décidé la cession du véhicule DACIA Logan immatriculé BL-920-ZB au prix de 1 500,00 euros à Monsieur DUTHILLEUIL Dominique, 17 avenue de Verdun 04000 DIGNES-LES-BAINS.
- ARTICLE 2 Le produit de cette vente sera inscrit à l'article 775 du budget principal de l'exercice en cours.
- ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services de la commune et le comptable public de FREJUS, Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 27/02/2024

LE MAIRE
Philippe LEONELLI

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 083-218300366-20240227-0042_2024_DE-AR

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr